



Changement colocataire FONCIA

Par **JordanBN33**, le **30/07/2015 à 18:52**

Bonjour à tou-te-s, rnrnJe suis co-locataire chez FONCIA sur Bordeaux depuis près d'1 an. En raison de difficultés financières chroniques au cours de cette année, j'ai souvent réglé mon loyer en retard (à la date du versement de ma paie donc entre le 20 et le 25 du mois) systématiquement en prévenant mon gestionnaire chez FONCIA. Du reste, je n'ai aucun impayé, aucun problème de voisinage... Les retards de loyer sont ma "seule" ombre au tableau, bien que déjà assez grave... rnrnAujourd'hui, mon colocataire part pour de nouveaux horizons. Je reste dans le logement, j'ai trouvé un nouveau colocataire avec de bons garants, les miens aussi sont bons. FONCIA m'informe que pour faire une demande d'avenant au bail il faut déposer un nouveau dossier. rnrnMa question est aujourd'hui double : rnrn1/ Le dépôt d'un nouveau dossier entraîne-t-il s'il est refusé la perte de mon bénéfice du bail, serais-je à la rue ? rnrn2/ Sur des personnes ayant eu des expériences avec FONCIA, le retard de loyer peut-il être un motif de refus du dossier, bien que désormais je sois à jour en temps et en heure ? rnrnJe m'adresse ici à des fins d'apaisement personnelle, la personne suivant mon dossier chez FONCIA étant en congés, je trouve le temps stressant... rnrnBonne soirée